

Cadre de référence en orthopédagogie

*Vers la réussite
de tous les élèves!*

Version
Juin 2012



Service des
ressources éducatives

Remerciements

Nos remerciements sincères s'adressent à toutes celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin, au fil des ans, à l'élaboration de ce cadre de référence en orthopédagogie et elles et ils ont été très nombreux!

Ont contribué à l'élaboration et à la révision du document final :

- Isabelle Gendron, conseillère pédagogique en adaptation scolaire
- Marjorie-Nadège Jean, conseillère pédagogique en adaptation scolaire
- Natalie Ruest, conseillère pédagogique en adaptation scolaire
- Chantal Rondeau, conseillère pédagogique en adaptation scolaire
- Manon Lemire, conseillère pédagogique en adaptation scolaire
- Madeleine Fauteux, conseillère pédagogique en adaptation scolaire
- Benoît Dumas, personne-ressource, Service régional de soutien et d'expertise à l'intention des élèves présentant des difficultés ou troubles d'apprentissage
- Mélanie-Jacinthe Roy, personne-ressource, Service régional de soutien et d'expertise à l'intention des élèves présentant une difficulté ou un trouble d'apprentissage
- Pierrette St-Hilaire-Denis, enseignante orthopédagogue, école primaire Saint-Gérard
- Johanne Test, directrice, école primaire Saint-Gérard
- Francine Goyette, directrice, école primaire Jardin-des-Saints-Anges
- Marie-Claude Allard, directrice adjointe, école primaire de La Mosaique
- Mélissa Fontaine, enseignante orthopédagogue, école secondaire Saint-Georges
- Marie-Claude Gagnon, enseignante orthopédagogue, école primaire Chanoine-Joseph-Théorêt
- Julie Bouchard, enseignante orthopédagogue, école primaire de la Mosaique
- Josée Duquette, directrice adjointe, Service des ressources éducatives

Un merci tout spécial à Isabelle Gendron et Marjorie-Nadège Jean pour leur précieuse expertise tout au long de la démarche, à Mireille Gauvreau pour la révision linguistique et à Émilie Roy pour la mise en page et l'illustration graphique du document.

« La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, guidée par des valeurs de respect, d'équité, de responsabilité et de courage, contribue à la réussite de ses élèves, selon leur cheminement personnel, en tenant compte de sa communauté, de ses mandats et de ses ressources ».

Dans ce document, l'emploi du masculin représente les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes et dans le seul but d'alléger le texte.

Table des matières

1. ENCADREMENT LÉGAL ET ADMINISTRATIF	5
2. CONTEXTE	6
3. PRINCIPES D’ACTION	6
4. ACTIONS DE L’ENSEIGNANT ORTHOPÉDAGOGUE	7
5. INTERVENTIONS ORTHOPÉDAGOGIQUES	8
5.1. Interventions indirectes	8
5.2. Interventions directes	9
6. TROIS NIVEAUX D’INTERVENTION	10
6.1. Niveau 1 d’intervention : en classe	11
6.2. Niveau 2 d’intervention : en classe et hors classe	12
6.3. Niveau 3 d’intervention : en classe et hors-classe	13
7. SCHÉMA INTÉGRATEUR	14
7.1. Levier important : la motivation	15
8. ÉVALUATION ORTHOPÉDAGOGIQUE	16
9. DOSSIER ORTHOPÉDAGOGIQUE	17
10. RÔLES ET RESPONSABILITÉS	17
11. PRATIQUES PÉDAGOGIQUES RECONNUES EFFICACES PAR LA RECHERCHE :	20
12. LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE	21
13. LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS	22
14. FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS ORTHOPÉDAGOGUES	22
BIBLIOGRAPHIE	23
ANNEXES	24
1. Définitions	24
2. La zone proximale de développement	25
3. Typologie de la différenciation pédagogique	26
4. Les douze fonctions d’aide au niveau des technologies de l’information et de la communication(TIC)	27
5. Modèle en palier	28

1. Encadrement légal et administratif

Ce cadre de référence s'appuie sur les documents suivants :

	 <p>Plan stratégique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, 2010-2014</p>	 <p>Plan d'action EHDAA</p>
	 <p>Une école adaptée à tous ses élèves Politique de l'adaptation scolaire</p>	 <p>Les difficultés d'apprentissage à l'école Cadre pour guider l'intervention</p>
	 <p>L'école, j'y tiens!</p>	 <p>Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention</p>
	 <p>Politique d'évaluation des apprentissages</p>	 <p>L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)</p>
	 <p>Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite</p>	 <p>Programme de formation de l'école québécoise</p>
<p>Loi sur l'instruction publique (LIP) (L.R.Q., c. I-13.3)</p> <p>Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (R.R.Q., c. I-13.3, r.8)</p>		

2. Contexte

En 2007-2008, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a tracé un bilan diagnostique des services offerts aux élèves HDAA. Il en est ressorti des priorités se déclinant en neuf actions pour améliorer l'offre de service et le soutien à ces élèves.

Le Programme de formation de l'école québécoise fait ressortir clairement la responsabilité qu'a l'école de mener les élèves à la réussite quels que soient leurs rythmes, leurs capacités, leurs talents et leurs champs d'intérêt. Comme tous ne progressent pas au même rythme, cet objectif ne peut être atteint que si les différences sont prises en compte.

Tel que stipulé dans le cadre de référence pour guider l'intervention auprès des élèves en difficulté d'apprentissage du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) 2003, une réflexion s'impose sur la façon dont les ressources peuvent contribuer à l'obtention de résultats positifs. Pour cela, il nous faut revoir nos façons de travailler pour que les interventions soient davantage efficaces.

C'est dans un tel contexte, et dans un souci d'harmonisation des services orthopédagogiques dispensés à nos élèves, qu'il devient essentiel pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys de se donner un référentiel commun et de bien définir ce

qu'est un service d'orthopédagogie efficace.

3. Principes d'action

- Viser la réussite de l'élève
- Prendre en compte les différences
- Agir de façon préventive
- Avoir une vision systémique
- Agir en concertation
- Collaborer avec la famille
- Intervenir de façon structurée et efficace
- Assurer le transfert des interventions en classe

4. Actions de l'enseignant orthopédagogue

Les actions de l'enseignant orthopédagogue doivent s'inscrire dans une vision systémique de la situation de l'élève. Cette vision repousse l'idée que les difficultés d'un élève ne relèvent que d'un facteur isolé, mais amène plutôt à considérer l'interaction de différents facteurs et leur influence dans le développement des difficultés d'apprentissage.

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys fait le choix organisationnel d'engager des enseignants orthopédagogues pour dispenser les services en orthopédagogie dans ses établissements.

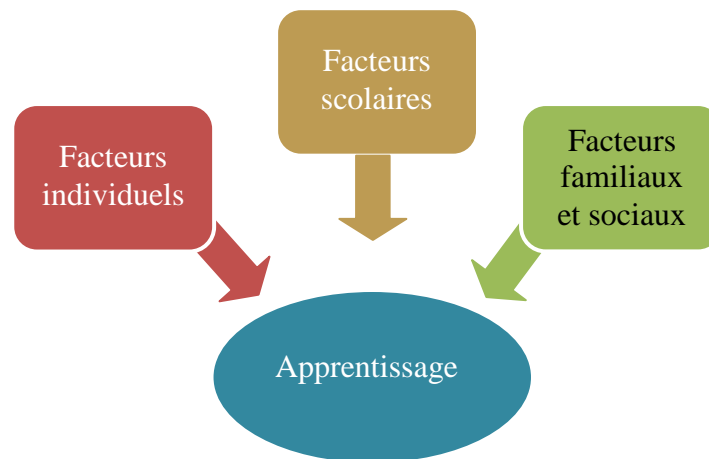


Schéma 1 : Vision systémique de la situation de l'élève

L'enseignant orthopédagogue est spécialisé en adaptation scolaire. Par son expertise, est appelé à intervenir à plusieurs niveaux : en lecture, en écriture et en mathématique. Il intervient également au niveau du développement des stratégies cognitives et métacognitives (la mémoire, l'attention et le raisonnement). L'enseignant orthopédagogue enseigne principalement aux élèves en difficulté ou ayant des troubles d'apprentissage, mais ses actions soutiennent aussi le milieu par la mise en place de conditions propices à l'apprentissage. Il est donc très important que les interventions ne soient pas uniquement orientées sur les déficits de l'élève, mais aussi sur son environnement éducatif. Tous les aspects liés à l'intervention orthopédagogique (sélection des élèves qui bénéficieront d'interventions directes ou indirectes, formation de sous-groupes, durée et fréquence des interventions, etc.) se planifient et s'ajustent en tout temps en fonction des besoins des élèves.

5. Interventions orthopédagogiques

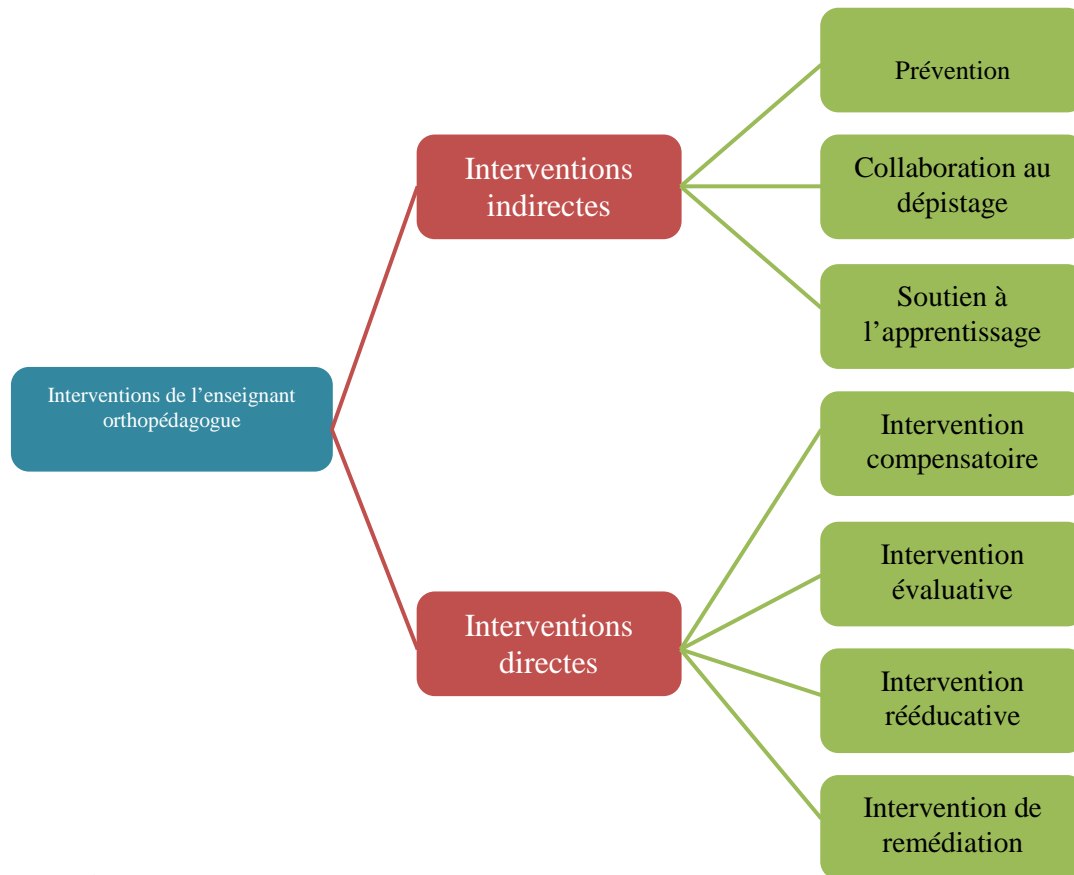


Schéma 2 : Les interventions orthopédagogiques

5.1. *Interventions indirectes*

- 1) L'enseignant orthopédagogue exerce un **rôle préventif** en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire et les conseillers pédagogiques afin d'accompagner l'enseignant dans la mise en place des approches pédagogiques qui considèrent les divers styles d'apprentissage des élèves. Il peut également aider à mettre en place un ensemble de mesures et de stratégies efficaces afin de réduire ou d'annuler les facteurs causant des difficultés d'apprentissage. La prévention vise la diminution de la probabilité d'apparition des difficultés et l'intervention rapide.
- 2) L'enseignant orthopédagogue **collabore au dépistage** avec l'équipe multidisciplinaire dans le but d'identifier les élèves susceptibles de développer des difficultés ou ayant un trouble d'apprentissage.
- 3) Le **soutien à l'apprentissage** est un appui donné à un intervenant scolaire ou à un parent.

5.2. *Interventions directes*

- 1) **L'intervention compensatoire** vise à développer chez l'élève des stratégies cognitives et métacognitives afin d'actualiser les processus de traitement déficitaires et les compétences en vue d'assurer la progression scolaire.
- 2) **L'intervention évaluative** est une démarche de résolution de problèmes qui permet de statuer sur l'efficacité des processus utilisés par l'élève pour comprendre la nature de ses difficultés. Elle tient compte des dimensions cognitives et métacognitives, physiques et environnementales liées à l'élève. Elle vise à mettre en place des interventions appropriées. Elle permet également la mise en place du plan d'action de l'enseignant orthopédagogue.
 - **L'évaluation normative** permet de situer l'élève par rapport à une norme standardisée (**WIAT-II** - *Test de rendement individuel de Wechsler* et **Key-Math-3** - *A Diagnostic Assesment of Essential Mathematics*, etc.) dans le but de déterminer les zones de vulnérabilité. Ce type d'évaluation ne permet pas d'identifier les difficultés spécifiques de l'élève.
 - **L'évaluation orthopédagogique** tient compte des processus cognitifs qui permettent de mieux comprendre la nature des difficultés et de guider l'intervention (**DÉDALE** - *Démarche d'évaluation des difficultés d'apprentissage en lecture et en écriture*, **DEMMI** - *Démarche d'évaluation en mathématique pour mieux intervenir*).
- 3) **L'intervention rééducative** découle de l'évaluation orthopédagogique de l'élève. Elle vise l'acquisition de nouvelles habiletés pour aider un élève à compenser une déficience ou à résorber des difficultés (**RÉÉDYS** - *Programme de rééducation de la dyslexie*) (**CREM**- *cadre de rééducation en mathématique*)
- 4) **L'intervention de remédiation** découle de l'évaluation orthopédagogique de l'élève. Elle vise à mettre en place des interventions intensives permettant le développement de processus de traitement déficitaires et l'actualisation des compétences en vue d'assurer la progression scolaire.¹

¹ Modèle d'intervention à trois niveaux de compétences orthopédagogiques, 2008

6. Trois niveaux d'intervention

Les recherches actuelles en éducation (Vaughn, Fuchs, etc.) préconisent un modèle d'intervention à trois niveaux pour les élèves en difficulté. Les trois niveaux d'intervention proposés sont complémentaires à une démarche différenciée des apprentissages (différenciation pédagogique). Cette démarche répond à une organisation scolaire qui favorise le développement optimal de tous les élèves.

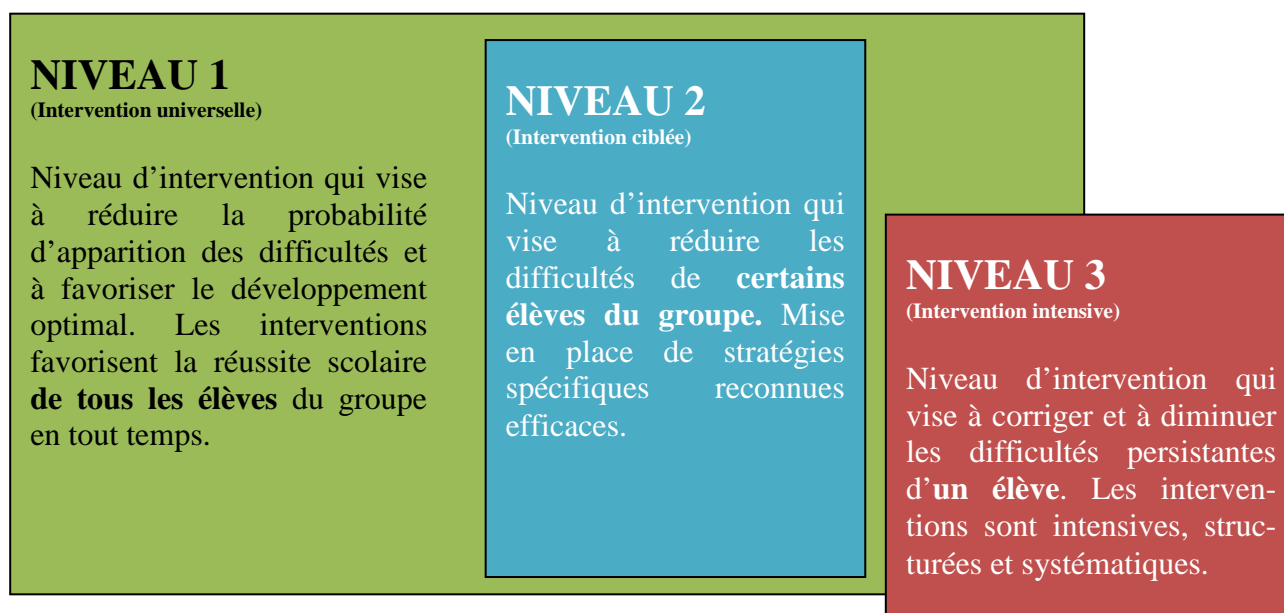


Schéma 3 : Les trois niveaux d'intervention

La mise en place d'un service en orthopédagogie doit se faire en fonction de l'analyse des besoins de tous les élèves. Par conséquent, le temps alloué, le nombre d'élèves suivis et le type d'intervention pourront différer d'un cycle à l'autre ou d'une classe à l'autre. En tout temps, la répartition des services peut être modifiée suite à la cueillette périodique de nouveaux besoins ou à l'analyse de la progression des élèves ciblés. Les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter une difficulté dans l'apprentissage du français ou de la mathématique peuvent bénéficier selon l'analyse des besoins d'un service à trois niveaux d'intervention.

6.1. Niveau 1 d'intervention : en classe

Le niveau 1 d'intervention vise à prévenir la probabilité d'apparition des difficultés. Il répond à ce que certains chercheurs appellent la prévention universelle. Elle concerne tous les élèves. À ce niveau, les actions de l'enseignant orthopédagogue sont essentiellement des interventions indirectes, soit de la prévention, une collaboration au dépistage et du soutien à l'apprentissage. On parlera d'un soutien indirect.

À ce niveau, la responsabilité des interventions relève essentiellement de l'enseignant avec le soutien de l'enseignant orthopédagogue et du personnel des services éducatifs complémentaires au besoin.

NIVEAU 1 (intervention universelle)

Par exemple, l'enseignant orthopédagogue peut :

Sensibiliser quant aux facteurs (*schéma 1*) pouvant avoir une incidence sur l'apprentissage :

- facteurs individuels, scolaires, familiaux et sociaux.

Informier et conseiller :

- quant au développement de la conscience de l'écrit;
- quant aux cinq piliers porteurs de réussite en lecture (conscience phonémique, principe alphabétique, vocabulaire, fluidité et compréhension);
- quant au développement des concepts, des compétences et processus en mathématique;
- quant au développement de stratégies cognitives et métacognitives;
- quant au transfert des apprentissages en classe;
- quant à la mise en place de pratiques pédagogiques reconnues efficaces;
- quant à l'application de la différenciation pédagogique;
- quant aux différents troubles d'apprentissage.

Contribuer et collaborer avec l'équipe-école :

- à dépister les élèves vulnérables et à évaluer leurs besoins;
- à élaborer un plan d'action pour les élèves vulnérables, en difficulté ou en trouble d'apprentissage et handicapés;
- à réfléchir sur les pratiques éducatives et sur l'organisation du service offert à l'école;
- à choisir les activités de formation continue en fonction des clientèles particulières;
- à se prononcer sur le passage d'un cycle à l'autre de certains élèves.

Proposer certains ateliers en classe dans un souci de **modéliser** des pratiques d'enseignement efficaces.

Informer les parents des méthodes, des stratégies, des conditions d'apprentissage et des façons d'intervenir considérées efficaces.

6.2. **Niveau 2 d'intervention : en classe et hors classe**

Le niveau 2 d'intervention vise à prévenir la probabilité d'apparition de difficultés persistantes. Il s'apparente à ce que certains chercheurs appellent l'intervention ciblée.

Le niveau 2 d'intervention s'adresse à l'élève dont les difficultés sont préoccupantes malgré la mise en place de pratiques efficaces et de stratégies spécifiques (intervention du niveau I).

Dans certains cas des mesures d'adaptation peuvent être nécessaires afin que l'élève progresse dans ses apprentissages.

La responsabilité des interventions à ce niveau est partagée par l'enseignant et l'enseignant orthopédagogue.

À ce niveau, les actions indirectes de l'enseignant orthopédagogue sont de l'ordre du soutien à l'apprentissage alors que les actions directes sont de l'ordre de l'intervention compensatoire et de l'intervention évaluative.

NIVEAU 2 (intervention ciblée)

Par exemple, l'enseignant orthopédagogue peut :

Collaborer :

- en aidant à cerner les conditions de réussite de certains élèves ayant des besoins particuliers;
- en concevant des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre;
- en proposant des pistes d'adaptation de l'enseignement et de l'évaluation;
- à l'élaboration d'un plan d'intervention (au besoin);
- à la communication auprès des parents de l'élève en difficulté.

Participer à l'évaluation de la progression des apprentissages et du degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à apprendre;

Enseigner de manière ponctuelle et intensive auprès d'élèves regroupés selon des besoins communs.

Assurer le transfert des apprentissages dans la classe.

Accompagner les parents :

- en les informant sur la nature, les causes et les répercussions possibles des difficultés de leur enfant;
- dans la recherche de solutions et de pistes de travail pour leur enfant.

6.3. Niveau 3 d'intervention : en classe et hors-classe

L'intervention à ce niveau pourrait être aussi appelée intervention intensive.

Le niveau 3 d'intervention s'adresse à l'élève dont les difficultés sont persistantes malgré les interventions de niveau 2 et de niveau 1.

L'élève a un plan d'action en orthopédagogie impliquant des interventions intensives, structurées et systématiques. Les stratégies utilisées visent le développement d'habiletés efficaces et efficientes. Des adaptations peuvent être mises en place en classe pour permettre à l'élève de progresser dans ses apprentissages. Dans certains cas, selon les besoins, des modifications seront nécessaires. L'application des mesures d'adaptation ou de modification est de la responsabilité de l'enseignant en collaboration avec l'enseignant orthopédagogue. En tout temps, les conseillers pédagogiques du Service des ressources éducatives peuvent soutenir les milieux dans la mise en place des mesures adaptatives.

À ce niveau, les actions indirectes de l'enseignant orthopédagogue sont de l'ordre du soutien à l'apprentissage alors que les actions directes sont de l'ordre de l'intervention rééducative, de l'intervention de remédiation et de l'intervention évaluative.

À ce niveau l'intervention est spécifique à l'enseignant orthopédagogue et aux intervenants des services complémentaires bien que la collaboration avec le titulaire de la classe demeure essentielle.

NIVEAU 3 (intervention intensive)

L'enseignant orthopédagogue doit :

Accompagner les titulaires de classe dans l'élaboration de stratégies d'enseignement adaptées aux besoins des élèves en très grandes difficultés ou avec des troubles d'apprentissage.

Participer à l'évaluation continue des élèves auprès desquels il intervient.

Collaborer à l'établissement du plan d'intervention; à la recherche et à la mise en œuvre de solutions visant à soutenir les élèves en très grandes difficultés ou avec des troubles d'apprentissage (au besoin).

Évaluer dans le but de préciser la nature des processus déficitaires de l'élève en collaboration avec d'autres professionnels.

Planifier et prendre en charge la rééducation des élèves en très grandes difficultés ou ayant un trouble d'apprentissage.

Enseigner de manière intensive, structurée et systématique auprès d'un ou des élèves regroupés selon des besoins communs.

Assurer le transfert des apprentissages dans la classe.

Soutenir les parents (au besoin) dans l'accompagnement qu'ils peuvent mettre en place pour assurer l'utilisation des stratégies et des outils.

7. Schéma intégrateur

Le schéma intégrateur suivant résume les trois niveaux d'intervention présentés aux pages précédentes. Il est essentiel que la direction d'école soit continuellement impliquée dans l'organisation du service en orthopédagogie afin de faciliter le travail en concertation des enseignants orthopédagogues et des enseignants tel que déterminé par les responsabilités de chacun.

Rappelons que les mesures de flexibilité, d'adaptation et de modification peuvent être complémentaires aux trois niveaux d'intervention (annexe).

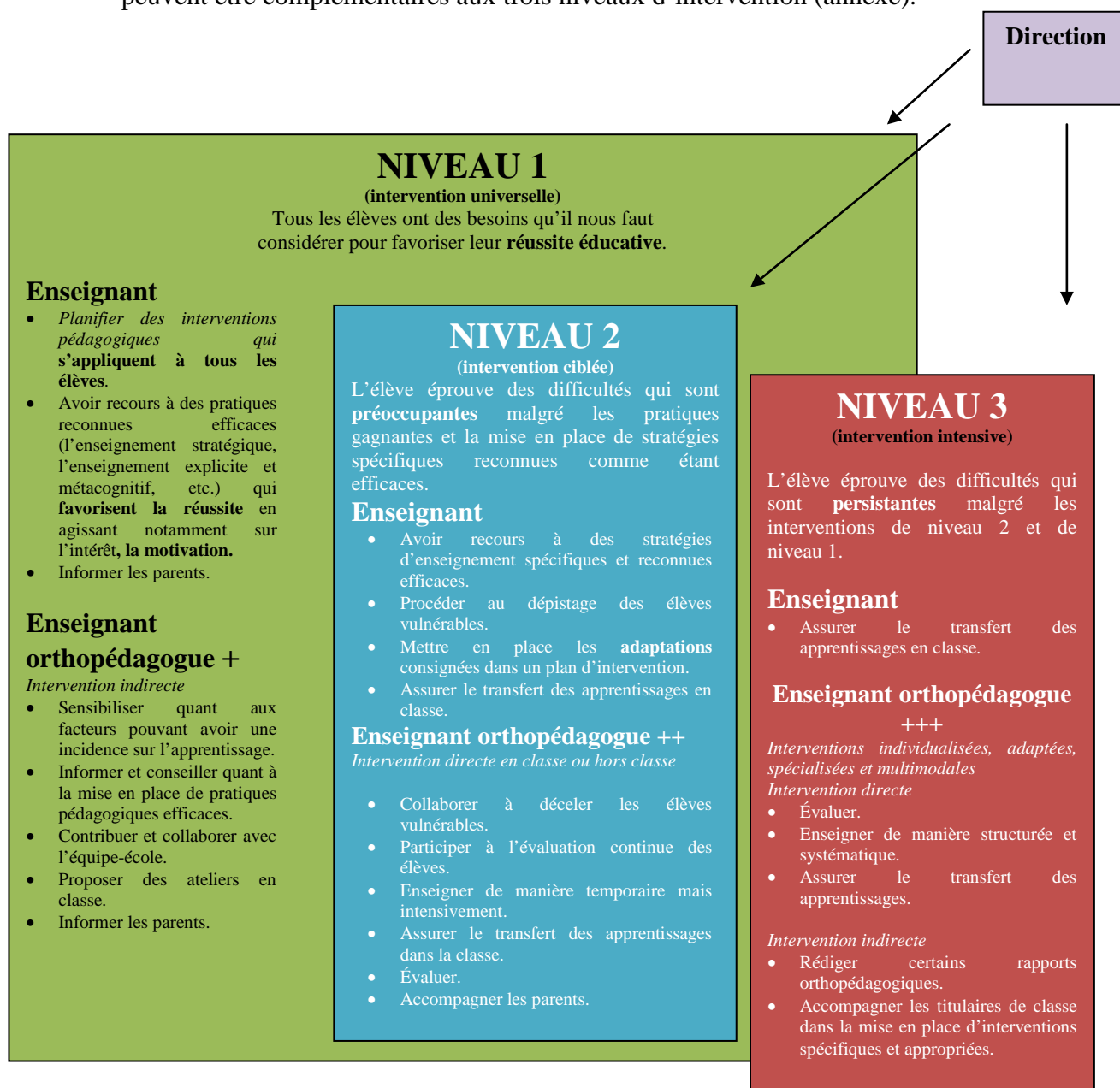


Schéma 4 : Un modèle d'intervention à trois niveaux

7.1. Levier important : la motivation

« Le chemin le plus sûr vers une meilleure estime de soi, c'est de réussir une chose que vous percevez comme difficile. »

La motivation joue un rôle essentiel dans l'apprentissage. Selon l'approche sociocognitive, la motivation est la résultante des interactions entre le comportement d'un individu, ses caractéristiques personnelles et son environnement². Ainsi, la motivation d'un élève ne relève pas uniquement de lui-même mais également de l'environnement familial et scolaire dans lequel il se trouve. En d'autres mots, la motivation scolaire est l'ensemble des forces internes et externes qui poussent l'élève à s'engager dans l'apprentissage ou dans les activités proposées, à y participer activement, à faire des efforts raisonnables pour choisir les moyens les plus appropriés et à persévérer devant les difficultés³.

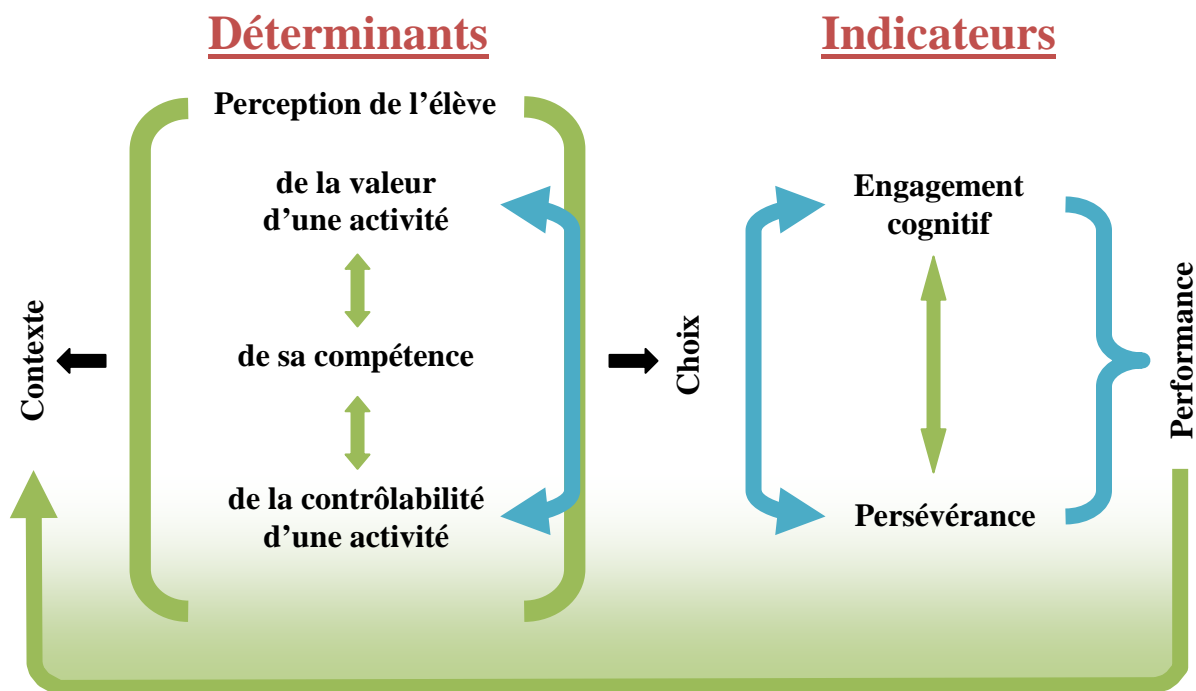


Schéma 5 : * R. VIAU, *La motivation en contexte scolaire*, Éditions du Renouveau pédagogique, Québec, 1994, p. 32.

Les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage, comme les autres élèves, sont davantage motivés quand ils se sentent capables de réaliser les apprentissages proposés et qu'ils voient la pertinence des activités présentées. Certaines interventions permettent de soutenir la motivation :

2 Roland Viau, *La motivation en contexte scolaire*, Québec, Éditions du Renouveau pédagogique, 1994, p.27.

3 Potvin, P et J.-R. Lapointe.2010, Guide de prévention des élèves à risque au primaire, CTREQ, Québec.

- Concevoir des situations d'enseignement qui présentent des défis réalistes (contrôlabilité de la tâche);
- Différencier la pédagogie afin de permettre à chaque élève d'actualiser et d'améliorer ses compétences;
- Montrer aux élèves la pertinence des activités réalisées en classe.
- Faire valoir la nécessité de l'engagement (pertinence de la tâche);
- Amener les élèves à poursuivre des buts scolaires;
- Sensibiliser les principaux intervenants et les parents à leur rôle au regard de la motivation de leurs élèves ou de leurs enfants;
- Aider les élèves à utiliser des stratégies d'apprentissage et à les gérer.

« Les enfants qui ne se mesurent pas à des défis stimulants perdent tout désir de travailler ».

Docteure Sylvia Rimm

8. Évaluation orthopédagogique

L'accompagnement de l'élève qui a des difficultés d'apprentissage repose d'abord sur une bonne évaluation de sa situation.

L'évaluation en orthopédagogie est une intervention rigoureuse, ciblée, planifiée et structurée. C'est une démarche d'analyse des besoins et des capacités de l'élève en difficulté d'apprentissage.

L'évaluation que fait l'enseignant orthopédagogue repose sur une observation systémique de l'élève en vue de comprendre la nature de ses difficultés.

L'évaluation oriente l'ajustement des interventions pédagogiques et orthopédagogiques afin que l'élève puisse réguler ses apprentissages. L'évaluation de l'enseignant orthopédagogue est complémentaire à celle des autres professionnels dans la formulation de l'hypothèse de certains troubles d'apprentissage spécifiques.

Les enseignants orthopédagogues peuvent avoir recours à deux types d'évaluation :

- l'évaluation systémique de la situation de l'élève
- l'évaluation normative

L'évaluation systémique de la situation de l'élève porte son regard au niveau de l'évaluation **des processus cognitifs**, celle-ci permet de mieux comprendre la nature des difficultés de l'élève et de guider l'intervention (DÉDALE, DEMMI, entrevue, observation de l'élève, etc.).

L'évaluation normative permet de situer les résultats de l'élève par rapport à une norme standardisée (WIAT-II, Key-math, etc.).

Il est important d'accorder du temps à l'évaluation orthopédagogique afin de cibler les problématiques des élèves et de guider l'intervention.

9. Dossier orthopédagogique

Le dossier d'aide particulière contient l'ensemble des données consignées concernant le cheminement de l'élève en fonction de l'aide particulière qui lui est apportée par les intervenants de l'école, même s'il n'en résulte pas de plan d'intervention.

Le dossier orthopédagogique contient les données relatives à l'élève dans le cadre d'un suivi autorisé par la direction, qu'il y ait ou non un plan d'intervention. Les documents suivants constituent le dossier orthopédagogique. Ceux marqués d'un astérisque doivent être les originaux et être versés au dossier d'aide particulière.

Comme tout dossier d'aide à l'élève, le dossier orthopédagogique doit être traité en toute confidentialité.

Le dossier orthopédagogique **peut** contenir :

- la fiche de cheminement scolaire;
- la fiche de référence au service;
- le formulaire pour aviser les parents du début de service, de la fin du service;
- les communications aux parents concernant l'élève;
- la chronologie des interventions;
- le portrait de l'élève;
- différentes traces des réalisations de l'élève.

Le dossier orthopédagogique **doit** contenir :

- les évaluations réalisées;
- le rapport-synthèse de l'évaluation;*
- le plan d'action;
- le bilan ou rapport- synthèse des interventions;*
- une copie du plan d'intervention de l'élève, le cas échéant.

10. Rôles et responsabilités

L'élève

- participe à la démarche entreprise par les différents intervenants dans le but de répondre à ses besoins;
- utilise les stratégies et les moyens proposés par l'enseignant orthopédagogue.

Le parent

- collabore avec les intervenants de l'école;
- s'implique dans les actions à entreprendre dans le but de répondre aux besoins de leur enfant en difficulté d'apprentissage;
- soutient son enfant dans l'utilisation des stratégies et des moyens proposés par l'enseignant orthopédagogue.

L'enseignant

- contribue à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié (LIP);
- collabore à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre (LIP);
- prend des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle (LIP);
- collabore au dépistage des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- met en place des interventions pédagogiques et éducatives planifiées et différenciées en fonction des besoins des élèves;
- note et partage avec les autres intervenants les informations ou les observations concernant les élèves, notamment celles relatives aux interventions qu'il a réalisées;
- réfère à la direction, selon la procédure établie, le ou les élèves de sa classe dont les difficultés persistent malgré les interventions et les mesures mises en place;
- participe à l'établissement du plan d'intervention;
- travaille en concertation avec l'enseignant orthopédagogue et les autres intervenants;
- informe régulièrement les parents sur le cheminement des élèves

➤ L'enseignant orthopédagogue

- planifie ses interventions orthopédagogiques en classe et hors classe en respectant le présent cadre de référence (interventions directes et indirectes);
- travaille en concertation avec les autres intervenants qui œuvrent auprès des élèves à risque ou d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage (psychologue, orthophoniste, psychoéducateur, technicien en éducation spécialisée, etc.);
- participe aux rencontres (équipe-école, équipe-niveau, équipe multidisciplinaire, etc.);
- collige et analyse les informations spécifiques sur l'élève en difficulté;
- applique et révisé un plan d'action pour chacun des élèves ciblés;
- travaille en concertation avec les enseignants responsables des élèves en difficulté afin de réguler les interventions.

➤ Au secondaire, l'enseignant-ressource

- offre un accompagnement personnalisé et assume un rôle de suivi scolaire et d'aide auprès d'élèves à risque ou d'élèves ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, particulièrement ceux ayant des difficultés relatives au comportement;
- assume des tâches d'encadrement auprès d'élèves à risque ou d'élèves ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage et les soutient, d'une part,

dans leur démarche en vue de trouver des solutions à leurs problèmes et d'autre part, dans diverses facettes de leur vie scolaire;

- travaille en concertation avec les enseignants responsables des élèves en difficulté qui lui sont référés en portant une attention particulière aux enseignants en début de carrière;
- travaille en concertation avec les autres intervenants qui œuvrent auprès des élèves : psychoéducateurs, psychologues, ou travailleurs sociaux, ou techniciens en éducation spécialisée, etc.

La direction d'établissement

- diffuse le cadre de référence en orthopédagogie auprès de son personnel;
- organise le service en orthopédagogie dans son école;
- informe régulièrement les enseignants quant aux ressources pouvant soutenir l'application des actions à mettre en place dans le but de répondre aux besoins des élèves;
- met en place une pratique qui vise la collaboration et la concertation en vue d'une responsabilité partagée pour la réussite des élèves;
- assure la mise en place de mesures pour le dépistage des élèves à risque et la reconnaissance des élèves HDAA;
- établit le plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève et voit à la réalisation et à l'évaluation périodique de ce plan;
- s'assure que les parents soient informés des services dont bénéficie leur enfant et encourage leur participation;
- favorise la participation de l'enseignant orthopédagogue à des rencontres (équipe-école multidisciplinaire, niveau etc.);
- définit avec son personnel les besoins de formation continue et favorise la mise en place de mesures facilitant le développement professionnel;
- voit à la mise en place, au niveau de l'école, d'un comité pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

La Commission scolaire

- adapte les services éducatifs à l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon ses besoins, d'après l'évaluation qu'elle doit faire de ses capacités selon les modalités établies (LIP);
- s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels elles ont droit;
- détermine les règles générales qui régissent l'organisation des services en orthopédagogie et s'assure de leur application;
- évalue les services qu'elle met en place en collaboration avec les directions d'école et les unités administratives ou pédagogiques impliquées;
- contribue au développement professionnel des enseignants orthopédagogues en offrant des activités de formation continue.

Le Service des ressources éducatives

- aide les milieux à reconnaître les besoins particuliers des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- prévoit les besoins de formation et planifie des activités de développement professionnel;
- offre un soutien pour l'organisation des services d'aide aux élèves;
- accompagne les milieux dans la mise en place de pratiques pédagogiques reconnues efficaces par la recherche.

11. Pratiques pédagogiques reconnues efficaces par la recherche :

Lecture et écriture⁴:

- Enseignement structuré et directif (enseignement explicite)
- Enseignement stratégique
- Enseignement réciproque

Mathématique⁵ :

- Utiliser régulièrement des méthodes d'enseignement explicite.
- Enseigner en utilisant des exemples nombreux.
- Faire verbaliser par les élèves leurs choix et leurs solutions face à un problème mathématique.
- Apprendre aux élèves à représenter visuellement les informations d'un problème mathématique.
- Apprendre aux élèves à résoudre des problèmes grâce à des stratégies nombreuses.
- Fournir régulièrement aux enseignants des données d'évaluation formative.
- Organiser un enseignement par tutorat (enseignement réciproque).

⁴ Bissonnette, 2010; Swanson, 1999, Elbaun et coll., 1999; etc.

⁵ Jayanthi, Gersten et Baker, 2008; Baker, Gersten et Lee, 2002; Kroesbergen et Van Luit, 2003; etc.

12. La réussite des élèves : une responsabilité partagée

DIRECTION

- Favoriser la participation des parents.
- Mettre en place des pratiques qui visent la collaboration et la concertation de l'ensemble des intervenants scolaires.
- Assurer la mise en place de mesures pour le dépistage des élèves à risque et la reconnaissance des élèves HDAA.
- Évaluer l'efficacité des services dispensés aux élèves.

Enseignant

- Prendre le temps de bien connaître les élèves.
- Faire un portrait de sa classe.
- Réinvestir rapidement en classe le transfert des stratégies efficaces.
- Enseigner en sous-groupes au besoin.
- Intervenir dans un contexte significatif en classe.

- Assurer une évaluation systématique de l'élève.
- Tenir compte de la zone proximale de développement de l'élève.
- Mettre en pratique la différenciation pédagogique.
- Tenir compte des trois déterminants de la motivation en métacognition chez l'élève : la perception de la valeur de la tâche, la perception de sa compétence à réaliser la tâche, la perception de la contrôlabilité de la tâche.
- Intégrer les aides technologiques.
- S'appuyer sur des pratiques pédagogiques reconnues efficaces par les différentes recherches.
- Se munir de connaissances et d'outils pour connaître les besoins, les capacités des élèves et les interventions pouvant s'y rattacher.

Enseignant orthopédagogue

- Faire un portrait de l'élève.
- Intervenir dans la classe.
- Regrouper les élèves en fonction de leurs besoins spécifiques.
- Planifier et mettre en œuvre de façon structurée des interventions ciblées et intensives en lien avec l'évaluation orthopédagogique.

Schéma 6 : La réussite des élèves : une responsabilité partagée

13. La formation continue des enseignants

La Commission scolaire offre un répertoire de formation pour l'ensemble des pédagogues, et ce, pour toutes les disciplines.

Elle offre également un plan de formation structurée (plan de formation EHDAA) qui permet aux enseignants de s'outiller pour mieux intervenir auprès des élèves vulnérables, handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. De plus, ce plan de formation permet de faire connaître les principales pratiques pédagogiques reconnues efficaces par la recherche.

14. Formation continue des enseignants orthopédagogues

Comme tout autre enseignant, tel que le prévoit la *Loi sur l'instruction publique*⁶, l'enseignant orthopédagogue doit prendre les mesures appropriées pour atteindre et conserver un haut degré de compétence professionnelle.

« L'enseignant orthopédagogue se doit de développer continuellement son expertise afin d'atteindre et conserver un haut degré de compétence professionnelle. ».

Chaque année, les conseillers pédagogiques développent des formations, en collaboration avec les services régionaux de soutien et d'expertise de l'adaptation scolaire, afin de répondre aux besoins spécifiques des enseignants orthopédagogues.

Ils proposent aussi du soutien-conseil et de l'accompagnement afin d'assurer le transfert des connaissances dans la pratique.

La formation et l'accompagnement amènent l'enseignant orthopédagogue à :

- développer une expertise pour le soutien à l'apprentissage;
- développer une expertise en évaluation orthopédagogique;
- développer une expertise en intervention ciblée ou intensive;
- s'engager dans une démarche de partage de connaissances et d'expertise.

⁶ LIP article 22 alinéa 6

Bibliographie

- Association des enseignant orthopédagogues du Québec (ADOQ). *L'acte orthopédagogique dans le contexte actuel*. Mémoire préparé par l'Association des enseignant orthopédagogues du Québec, octobre 2003, p.30.
- Ministère de l'Éducation du Québec. *Les difficultés d'apprentissage à l'école : Cadre de référence pour guider l'intervention*, Québec, gouvernement du Québec, 2003.
- Ministère de l'Éducation du Québec. Politique de l'adaptation scolaire, *Une école adaptée à tous ses élèves*.
- Ministère de l'Éducation du Québec. *Les services éducatifs complémentaires essentiels à la réussite*, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, 2002.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, (EHDAA), 2006.
- Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-îles. Cadre de référence du service en orthopédagogie. Août 2010.
- Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Cadre d'organisation du service d'orthopédagogie. Automne 2007.
- Commission scolaire des Sommets. Service de soutien visant à assurer à l'élève des conditions propices à l'apprentissage (activités professionnelles au préscolaire et au primaire). Service d'orthopédagogie, Octobre 2007.
- Commission scolaire de la Beauce-Etchemin. Cadre de référence en orthopédagogie. Document destiné aux intervenants du primaire. Service aux clientèles, Janvier 2005.
- Commission scolaire Marie-Victorin. Guide d'organisation des services en orthopédagogie au préscolaire et au primaire, Juin 2004.
- Roland Viau, *La motivation en contexte scolaire*, Québec, Éditions du Nouveau pédagogique, 1994.
- Pierre Potvin, Jean-René Lapointe, *Guide de prévention des élèves à risque au primaire*, CTREQ, 2010.
- Plan d'action EHDAA de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, 2009-2010.
- Plan stratégique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, 2010-2011.

Annexes

1. Définitions

Enseignement explicite

Par un enseignement explicite, *nous désignons un enseignement direct qui rend visible à l'élève la procédure sous-jacente à l'habileté à exercer* (Boyer, 1993, p. 16).

Enseignement stratégique

Axé sur la construction des savoirs, ce type d'enseignement accorde une importance primordiale aux connaissances antérieures et au transfert des nouvelles connaissances (Tardif 1992).

Enseignement réciproque

L'enseignement réciproque est une technique qui repose sur l'étayage et la modélisation par l'enseignant. Elle représente une activité d'interaction verbale en communication orale. Cette pratique pédagogique permet l'application de stratégies en communication orale et est utilisée pour amener les élèves à lire avec fluidité et à développer leurs compétences en compréhension lors de la lecture. Les élèves travaillent en petits groupes pour expliquer et appliquer les stratégies de compréhension de texte, assumant tour à tour le rôle d'enseignant (<http://www.atelier.on.ca> consulté le 2 mai 2011).

DÉDALE

Démarche d'évaluation des difficultés d'apprentissage en lecture et en écriture.

RÉÉDYS

Programme de rééducation de la dyslexie.

DEMMI

Démarche d'évaluation en mathématique pour mieux intervenir.

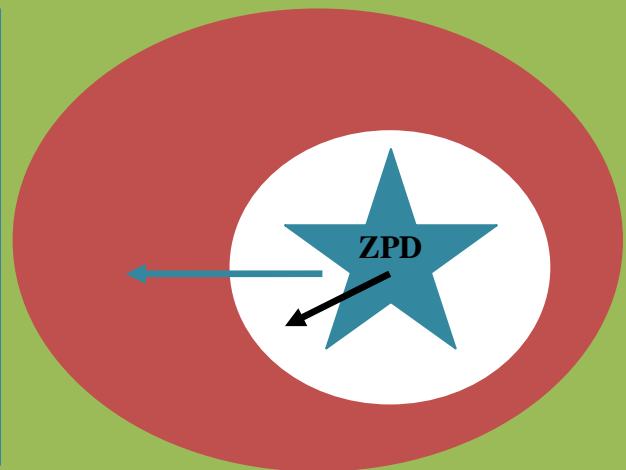
Intervention intensive

Pour être efficace et significative, une intervention intensive, au niveau de la rééducation, comporte au moins trois rencontres de vingt minutes par semaine.

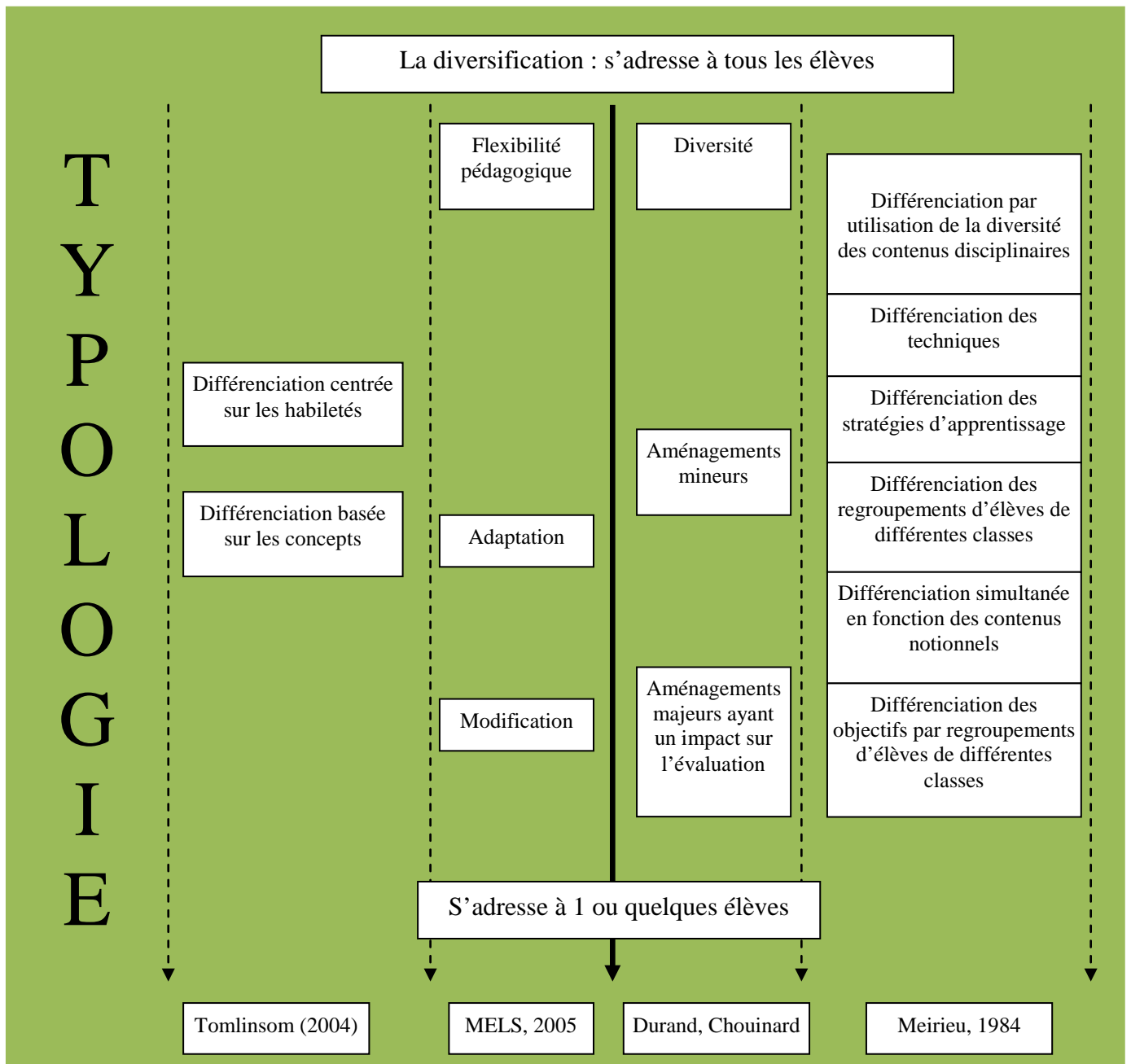
2. La zone proximale de développement

Différencier, c'est organiser les interactions et les activités pour que les élèves soient constamment, ou du moins, le plus souvent possible, confrontés aux situations didactiques les plus fécondes pour lui. La pédagogie différenciée pose le problème d'amener les élèves non pas à un point déterminé (comme nous le faisons en fonction de nos programmes) mais chacun à son plus haut niveau de compétence. (Perrenoud, 1997)

La zone proximale de développement se définit par la distance existant entre ce que l'apprenant est capable de faire seul et ce qu'il est capable de faire avec une aide externe (adulte, expert, pairs...). Au-delà de la zone proximale de développement l'apprenant ne peut réussir, même avec l'aide d'autrui. (Vygotsky, 1985)



3. Typologie de la différenciation pédagogique



4. Les douze fonctions d'aide au niveau des technologies de l'information et de la communication(TIC)

- La voix enregistrée
- La synthèse vocale
- Le suivi dynamique du mot lu (la lecture assistée par la synthèse vocale)
- La reconnaissance ou dictée vocale
- La prédiction de mots ou l'orthographe anticipée
- L'organisateur d'idées
- Fonctions en lien avec les processus de révision
- Correcteur d'orthographe à prévalence phonologique
- La fonction « résumé automatique de texte »
- Les différents dictionnaires
- La reconnaissance optique de caractères couplés à la numérisation des documents en format imprimé
- Fonction de notes (à venir)

5. Modèle en palier



Démarche en palier pour le Niveau 1 du cadre de référence en orthopédagogie

ÉTAPE 1

L'enseignant remarque que l'élève est à risque de présenter des difficultés d'apprentissage.

Démarche :

1. Auprès de l'élève

- ▶ L'enseignant ajuste son enseignement par des interventions et des stratégies pouvant répondre au profil de l'apprenant ainsi qu'au processus d'apprentissage de l'élève. Il peut se référer au questionnaire du Niveau 1 intitulé «*Pour tenir compte des différents styles d'apprenant*».
- ▶ Il garde des traces de l'application des apprentissages de l'élève.
- ▶ L'enseignant lors d'une rencontre individuelle avec l'élève :
 - discute de ses observations;
 - vérifie la motivation de l'élève et sa compréhension de la situation;
 - précise ses attentes;
 - encourage l'élève à collaborer;
 - fixe avec l'élève un ou des objectifs à court terme et des moyens concrets pour les atteindre.
- ▶ L'enseignant travaille avec l'élève en récupération.

2. Auprès du parent

- ▶ Dans un esprit de collaboration, l'enseignant discute avec les parents afin :
 - de les informer sur la situation scolaire de leur enfant;
 - de prendre en considération la perception qu'ils ont sur le mode d'apprentissage de leur enfant;
 - de présenter les ententes déjà établies avec leur enfant sur le plan pédagogique;
 - d'assurer un mode de suivi efficace (exemple : note à l'agenda, contact téléphonique, rencontre individuelle).

** Il est à noter que l'enseignant garde des traces écrites des actions entreprises avec l'élève et ses parents.*

Est-ce que l'étape 1 de cette démarche a permis de mieux réajuster le processus d'apprentissage de l'élève?

OUI

NON

Si oui, on en reste là.

Si ce n'est pas le cas, on passe à l'étape 2.

ÉTAPE 2

Démarche :

- ▶ L'enseignant échange avec d'autres intervenants susceptibles de lui apporter un éclairage nouveau sur :
 - la perception qu'il a de l'élève;
 - les contextes dans lesquels l'élève évolue.

Les intervenants disponibles peuvent être :

- d'autres enseignants;
- l'enseignant orthopédagogue, le personnel de soutien, le technicien en éducation spécialisée;
- les partenaires institutionnels (infirmières, travailleuse sociale);
- un professionnel non enseignant (psychologue, orthophoniste, psychoéducateur);
- un conseiller pédagogique en adaptation scolaire ou disciplinaire;
- la direction de l'école.

- ▶ L'enseignant utilise d'autres moyens par exemple :

1. Auprès de l'élève

- Observer plus systématiquement l'élève dans certains contextes d'apprentissage;
- Tenir compte de la zone proximale de développement (ce qu'il est capable de faire seul et ce qu'il est capable de faire avec une aide externe);
- Différencier;
- Mettre en place des pratiques pédagogiques (enseignement explicite, enseignement stratégique, etc.);
- Intégrer des aides technologiques;
- Rechercher les forces et les intérêts de l'élève;
- Faire de la récupération;
- Inscire l'enfant à l'aide aux devoirs.

Ces nouvelles interventions ont-elles permis à l'élève de progresser suffisamment?

OUI

Si oui, on en reste là.

NON

Si ce n'est pas le cas, on répond aux questions suivantes :

- Est-ce que mes observations sont suffisantes?
- Est-ce que les mesures adaptatives sont en place depuis assez longtemps?
- Est-ce que les difficultés sont persistantes malgré toutes mes interventions?

Dans l'affirmative, on passe à l'étape 3.

ÉTAPE 3

Démarche :

- ▶ L'enseignant peut demander un service d'appui de niveau 2
 - Service d'orthopédagogie
 1. Remplir le formulaire de demande de service;
 2. Remettre l'original à la direction.

On poursuit au niveau 2 en intervention directe avec l'orthopédagogue.

- Cibler les interventions selon les observations retenues.
- Des adaptations peuvent être nécessaires afin que l'élève progresse dans ses apprentissages.
- À ce niveau, les actions indirectes de l'enseignant orthopédagogue sont de l'ordre du soutien alors que les actions directes sont de l'ordre de l'intervention compensatoire et de l'intervention évaluative.